

Le snesup

RETRAITES

Quelle société voulons-nous ?

Le 27 août, le premier ministre a dévoilé les grandes lignes du projet gouvernemental sur les retraites, élaboré selon un calendrier précipité (rencontres avec les organisations syndicales en juillet et lors des 2 journées précédant cette annonce et projet de loi déposé au parlement début octobre). Une fois de plus, l'argument démographique est mis en avant pour justifier de nouveaux « efforts » demandés aux salariés et retraités ; dans la continuité des réformes précédentes, un nouvel allongement de la durée des cotisations est présenté comme inévitable et sous couvert de partage équitable, une même augmentation des cotisations salariales et patronales est annoncée.

En fait, ce qu'il est convenu d'appeler le « problème de retraites » n'est un problème ni démographique ni financier. La question est ailleurs. Depuis le début des années 1990, les politiques néolibérales ont entrepris un travail de sape systématique des acquis sociaux, dont le système des retraites, et de redistribution des richesses au détriment des salaires et au bénéfice des dividendes. Sous prétexte de lutte contre la crise, la récession et le chômage, c'est l'austérité aggravée qui est présentée comme le seul horizon possible.

Malgré un discours qui affiche la volonté de préserver et même de développer les acquis sociaux, et même si tout l'éventail des dispositions régressives figurant dans le rapport Moreau sur les retraites⁽¹⁾ n'a pas été utilisé, les mesures proposées par le gouvernement s'inscrivent dans la même logique que toutes les réformes qui se sont succédé depuis 1993.

Le SNESUP et la FSU défendent d'autres choix de société, permettant de satisfaire des conditions de vie dignes pour toutes et pour tous, aujourd'hui et demain.

Ce « 4 pages » du SNESUP sur les retraites est complémentaire d'autres documents (4 pages de la FSU sur les retraites, tract « Vrai/Faux » du SNESUP, appel du collectif retraites 2013).

Par les éléments chiffrés et les références qu'il contient (dont certains spécifiques à l'Enseignement Supérieur et la Recherche), il se veut un outil d'argumentation, de débat et de mobilisation, à utiliser dès la rentrée, en vue notamment de la journée de mobilisation intersyndicale du 10 septembre sur l'emploi, les salaires et la protection sociale.

Les rapports dits d'expertise affichant des scénarios se déroulant sur 25 ans, 50 ans voire davantage, se multiplient, et sont présentés comme des outils scientifiques utiles au débat démocratique et à la décision politique. La question des retraites y est particulièrement sujette. Pourtant, même les questions démographiques réservent souvent des surprises à de tels horizons, ainsi les projections du rapport

Charpin de 1999 se sont rapidement révélées erronées du fait d'un accroissement imprévu du taux de fécondité en France. Quant aux questions socio-économiques, la crise financière de 2007-2008 a mis à mal tous les chiffres des scénarios les concernant. Un projet de société sur le moyen et long termes ne peut se penser sur la base de simples extrapolations numériques : d'une part en raison de la vanité de

telles extrapolations qui nient la complexité du réel, la part d'imprévisible et la créativité humaine ; d'autre part en raison de la nécessité démocratique et de la liberté qui la conditionne. Refusant de nous laisser enfermer dans des schémas préétablis, nous avons à concevoir et mettre en œuvre un autre projet de société, qui passera par une redéfinition de la place et du rôle du travail.

Les travaux et les scénarios du Conseil d'orientation des retraites (COR) n'échappent pas à la critique ci-dessus, mais ils sont la référence utilisée par le gouvernement et les médias pour justifier une nouvelle réforme régressive des retraites.

C'est pourquoi, dans les deux sections suivantes, nous pointons que même les chiffres du COR ne justifient pas les orientations de cette réforme, dont les raisons sont donc bien politiques. ●

Le « problème » démographique

C'est le premier argument invoqué pour justifier toute réforme. Son utilisation découplée de la croissance du PIB le rend particulièrement malhonnête.

Quelques chiffres tirés du 11^e rapport du COR, daté de décembre 2012 :

- la part relative des 60 ans et plus dans la population totale augmente ; elle passerait de 23 % en 2010 à 31 % en 2040 ;
- le rapport du nombre des 60 ans et plus au nombre des 20-59 ans passerait de 0,45 en 2011 à 0,67 en 2040 (soit une augmentation de l'ordre de 50 %) ;

- le rapport retraités/cotisants passerait de 0,59 en 2011 à 0,72 en 2040.

Couplant l'évolution démographique à celle des revenus nationaux (PIB), les travaux du COR, qui intègrent les réformes des retraites antérieures à 2013, concluent que la part des retraites dans le PIB passerait de 13,8 % en 2011 à un maximum de 15,5 % en 2040. Ainsi cette part augmenterait au plus de 12 %. Une telle hausse en 29 ans serait-elle insupportable? ▶▶

► **Les chiffres suivants montrent, contrairement au discours ambiant, que le maintien, voire le renforcement d'un système de retraites de haut niveau sont tout à fait possibles.**

- Dans la période située entre 1960 et 2000, la part des retraites dans le PIB avait connu une augmentation, non pas de 12 %, ni même de 20 %, mais de plus de 100 %, passant de 6 % du PIB à 12,6 %.
- Rassurons ceux qui redouteraient que l'augmentation du PIB soit intégralement absorbée par le financement des retraites.

Même selon le scénario du COR le plus pessimiste (croissance annuelle de 1,3 % du PIB, soit 45 % de 2011 à 2040⁽⁴⁾), les revenus nationaux disponibles après versement des retraites connaîtraient une augmentation de 42 %.

Il n'y a donc pas de problème démographique de financement des retraites. Il est même possible de revenir de façon conséquente sur les réformes précédentes, y compris dans l'hypothèse du scénario le plus pessimiste du COR. ●

Nous faisons partie de ceux qui pensent que les gains d'espérance de vie n'ont pas vocation à augmenter la durée de soumission au travail mais plutôt d'augmenter la vie hors travail⁽⁵⁾. D'autant que l'espérance de vie sans incapacité recule en France depuis ces

dernières années : elle est passée de 62,7 ans à 61,9 ans entre 2008 et 2010 pour les hommes ; et de 64,6 ans à 63,5 ans pour les femmes⁽⁶⁾.

60 ans est une limite « maximale » pour partir en retraite en bonne santé, pour

avoir une nouvelle vie sociale et personnelle. « Passer sa vie à la gagner » n'est pas notre conception d'une évolution positive de la société. C'est une bataille idéologique que nous devons mener sans relâche.

À propos des financements

Selon le COR, les besoins de financement supplémentaire des retraites pour l'année 2020 s'élèveraient à environ 20 milliards d'euros⁽⁷⁾. S'agit-il vraiment d'une charge insupportable ?

Ce montant est à mettre en regard de la diminution de la part de la masse salariale d'au moins 5 points dans le PIB depuis trois décennies, au profit de l'augmentation des dividendes versés aux actionnaires ; ce manque à gagner des salariés est estimé à 100 milliards d'euros par an, soit cinq fois le déficit de financement des retraites attendu en 2020 ! Renverser le mouvement de baisse de la part des revenus salariaux dans la répartition des richesses produites est une urgence face à la crise.

Les pistes pour augmenter le financement des retraites ne manquent pas :

- Une augmentation modérée des cotisations patronales (de l'ordre de 2 %⁽⁸⁾ de la masse salariale en 7 ans) suffirait à éviter le déficit prévu par le COR. Un résultat similaire peut être obtenu par l'augmentation des salaires (de l'ordre de 8 %⁽⁹⁾ en 7 ans).
- Réduire le chômage serait un levier essentiel : augmenter de 1,5 million le nombre d'emplois fournirait environ 15 milliards de cotisations retraite⁽¹⁰⁾.
- La fraude fiscale coûte chaque année entre 40 et 50 milliards d'euros⁽¹¹⁾ au budget de l'État. ●

Travailler plus longtemps... nuit à l'emploi

L'antienne de Hollande : « Dès lors que l'on vit plus longtemps, on devra travailler aussi un peu plus longtemps. » amène à programmer l'allongement de la durée de cotisation pour bénéficier d'une retraite à taux plein. Le 27 août dernier, J.-M. Ayrault, dans la continuité et même la prolongation de la réforme de

2010, a annoncé que, selon le projet de réforme du gouvernement, « la génération née en 1973 (départ en retraite en 2035) devra avoir cotisé 43 ans pour bénéficier d'une cotisation à taux plein », suite à une augmentation de la durée de cotisation d'un trimestre tous les trois ans à partir de 2020.

La loi Woerth de 2010 a fixé à 166 trimestres (41,5 annuités) la durée de cotisation pour la génération 1955 (départ en retraite en

2017) et a décidé que, pour les générations suivantes, le nombre de trimestres serait établi par un décret du gouverne-

ment après avis du Conseil d'orientation des retraites (COR).

Le chômage flambe à cause de la récession et de l'interruption de la tendance à la baisse du temps de travail.

Déjà, le taux d'emploi des 55-64 ans est passé de 36 % en 2003 à 46 % en 2012, mais leur taux de chômage a aussi fortement augmenté à cause de la situation économique, de l'extinction de la dispense de recherche d'emploi et du recul de l'âge d'accès à la retraite, tandis que le chômage des jeunes atteint 26 %. Malgré un âge moyen de départ en retraite plus élevé que celui des hommes⁽¹²⁾, la situation des femmes est doublement aggravée par des durées d'emploi plus courtes

et des niveaux de rémunération plus faibles (selon le rapport Moreau, les femmes ont en moyenne une retraite égale à 58 % de celle des hommes, 70 % en incluant la pension de réversion du conjoint décédé). Dans ce contexte, la réduction du temps de travail doit être une priorité, en particulier par la diminution de la durée hebdomadaire ou annuelle du temps de travail et du nombre d'années de travail, par le retour au droit à la retraite à 60 ans, et par la réduction du nombre d'années de cotisation requises pour une retraite à taux plein. ●

L'élévation du niveau de formation des jeunes est un besoin social incontournable. Cependant, même pour les jeunes diplômés, qui bien souvent empilent les cursus de

formation et multiplient les stages et les périodes de chômage, l'accès à un emploi qui « compte pour la retraite » est de plus en plus intermittent et tardif. Allonger la durée

de cotisation est ainsi le message inacceptable et insupportable envoyé aux jeunes qu'ils ne doivent plus compter sur un système de retraites solidaire !

Un choix de société et de modèle de retraite

Voulons-nous maintenir le niveau de vie des actifs et des retraités ou garantir que la part du capital dans le PIB ne baisse pas ? C'est un choix de société et de répartition des richesses.

Le MEDEF demande que la durée de cotisation soit augmentée à 45 ans. Cela diminuerait le niveau de vie des retraités, ainsi que la part de la masse salariale dans la valeur ajoutée (actuellement 60 %), alors que la part revenant au profit augmenterait !

Quant aux salariés qui en auront les moyens, ils seront amenés à se tourner vers la capitalisation (fonds de pensions et épargnes salariales, assurances vie, placements boursiers individuels, investissements immobiliers...), inégalitaire et aléatoire.

Avec la crise financière qu'il a contribué à déclencher, ce système en place dans d'autres pays a fait perdre à de nombreux

salariés une grande part de leurs cotisations et contraint des retraités à devoir retrouver un travail. Dans les pays anglosaxons, le système des fonds de pension est en grande difficulté : malgré des renflouements massifs par l'impôt, les déficits restent colossaux⁽¹³⁾.

Le mouvement social français est fortement attaché au concept de régime par répartition. Sa remise en cause n'apparaît d'ailleurs pas explicitement, même dans le discours de la droite. **Pourtant, réforme après réforme, du fait du niveau de plus en plus insuffisant des retraites, se développent insidieusement, des systèmes complémentaires par capitalisation, qui renforcent l'emprise de la sphère financière, et accroissent l'instabilité financière, source de crise économique.** ●

Il y a équité et équité

VÉRITABLE, ENTRE PUBLIC ET PRIVÉ

Les annonces du gouvernement ont souligné, comme l'avait fait le rapport Moreau, que « la durée de cotisation des fonctionnaires est alignée sur celle des salariés du privé » et que « à l'exception des fonctionnaires en catégorie active, comme les pompiers ou les policiers, les fonctionnaires partent à la retraite à un âge effectif proche des salariés du privé ».

Quant au calcul des pensions, la commission Moreau a montré que les taux de remplacement étaient proches, autour de 75 % : « malgré des modes de calcul des pensions différents, le taux de remplacement médian est proche pour la génération 1942 entre les salariés du privé (74,5 %) et les salariés civils du secteur public (75,2 %) ». Si l'on voulait aligner les règles, cela demanderait de revoir les modes de rémunération des fonctionnaires – et notamment la question des primes qui ne comptent pas pour la retraite –

sans apport financier pour le système de retraite, ce qu'exclut le gouvernement.

TROMPEUSE, ENTRE CONTRIBUTIONS PATRONALES ET SALARIALES

Pour contribuer à combler le besoin de financement du régime des retraites, le projet gouvernemental prévoit une augmentation des cotisations salariales et patronales « de 0,15 point en 2014, puis de 0,05 chacune des années suivantes jusqu'en 2017 ». Les autres régimes (fonctionnaires, régimes spéciaux, indépendants...) seront aussi concernés, éventuellement selon des modalités propres. Si cette mesure semble répartir équitablement l'effort entre les salariés et le patronat, il convient de noter que, pour rassurer le MEDEF qui ne cesse d'exiger une baisse du « coût du travail », le gouvernement a prévu de compenser cette augmentation par des allègements sur les contributions patronales à la protection sociale ! ●

Cadeaux aux banques et aux entreprises

Le pacte de compétitivité est un régime fiscal sur mesure, qui octroie 20 milliards d'euros aux entreprises sous forme de crédit d'impôt, ce qui revient à réduire de moitié la contribution des entreprises au titre de l'impôt sur les sociétés, dont le produit estimé pour 2012 est de 40 milliards d'euros. Il convient dès lors de s'interroger sur l'effet de ce cadeau fiscal.

Le gouvernement a annoncé, le 20 juillet, un transfert au bénéfice des banques, de 30 milliards d'euros sur la collecte de l'épargne réglementée, notamment le Livret A servant au financement du logement social, avec l'espoir que celles-ci relancent le crédit aux PME qu'elles ont rationné (baisse de 2 % des encours de crédits aux entreprises entre avril 2012 et

avril 2013). Ajoutons la complaisance de nos dirigeants vis-à-vis de la fraude et de l'évasion fiscales. L'administration fiscale a perdu 25 000 agents depuis 2002 ; le nombre de vérifications approfondies de situations personnelles a chuté de 12 % entre 2006 et 2011 ; 60 à 80 milliards d'euros échappent ainsi à l'impôt, par fraude ou évasion fiscales.

Le sacrifice des retraites, des allocations sociales, des emplois publics et des investissements écologiques, sous le prétexte du creusement des déficits publics, trouve en fait son origine dans des choix politiques et non dans une fatalité économique. ●

Le cas de l'ESR

Augmenter le nombre d'annuités nécessaires pour avoir une retraite à taux plein et éviter la décote, quel impact sur les enseignants du Supérieur ?

Depuis plus de 10 ans, l'âge moyen de recrutement des maîtres de conférences est de 33 ans et il est de plus de six mois plus élevé pour les femmes que pour les hommes⁽¹⁴⁾. Quelques-uns d'entre eux étaient déjà recrutés dans la fonc-

tion publique surtout comme Professeurs agrégés ou certifiés. Mais les autres ont connu des situations diverses : vacataires, contractuels ou ATER ne donnant pas, dans la majorité des cas, de droits pour leur future retraite. D'autres encore, de plus en plus nombreux, ont dû effectuer un stage post-doctoral dans des laboratoires étrangers (sur des durées de 3 à 5 ans dans certaines disciplines scientifiques) ce qui souvent n'apporte rien ▶▶

▶ en cotisations pour la retraite. D'éventuelles améliorations des conditions de prise en compte des situations de poly-pensionnés ou de rachat d'une fraction des années d'étude, évoquées par le premier ministre, ne suffiront pas à empêcher que pour de nombreux collègues, tout particulièrement les jeunes, l'âge de départ à la retraite sera celui qui annule la décote, soit 67 ans selon la réglementation actuelle. Et leur pension, calculée sur un nombre d'années cotisées bien inférieur

aux annuités exigées, conduira à un taux de remplacement particulièrement bas. Avoir un indice terminal le plus élevé possible permet de contrebalancer les pertes de pouvoir d'achat mais oblige souvent à prolonger la carrière au détriment de l'emploi des jeunes.

Tout allongement de la durée de cotisation génère donc un cercle vicieux, qui recule l'âge de départ en retraite des enseignants du Supérieur et celui de leur recrutement. ●

D'AUTRES CHOIX SONT POSSIBLES

pour financer et relever le niveau des régimes de retraites, dont la mise à contribution des revenus financiers et des politiques nationales et européennes de résorption du chômage et d'augmentation des salaires.

D'AUTRES CHOIX SONT NÉCESSAIRES

pour des raisons de justice sociale et d'efficacité économique.

ILS DEMANDENT DE PESER FORT

pour infléchir les orientations gouvernementales.

c'est le sens de l'appel de la journée de grève et de mobilisation intersyndicale du 10 septembre, c'est le sens de l'appel au débat et à l'action que le snesup lance aux personnels et aux étudiants, pour les salaires, l'emploi et une protection sociale de haut niveau.

LES PROPOSITIONS DU SNESUP-FSU

- Retraite à 60 ans pour tous, à taux plein après 37,5 annuités de cotisation et suppression du système de décote/surcote.
- Taux plein de 75 % du salaire calculé sur les 10 meilleures années pour le privé, ou les six derniers mois pour le public.
- Prise en compte des années de formation, de stages, de précarité, de chômage.
- Amélioration de la situation des polypensionnés et des femmes.
- Départs anticipés pour pénibilité et temps partiel favorisé en fin de carrière.
- Minimum garanti et indexation des retraites sur les salaires.
- Financement par taxation des revenus boursiers.

RÉFÉRENCES ET NOTES

1. La commission pour l'avenir des retraites, présidée par la sénatrice Yannick Moreau, a remis son rapport au Premier ministre le 14 juin 2013. Ses propositions s'appuient sur les travaux du Conseil d'Orientation des Retraites (COR).
2. Le Conseil d'orientation des retraites (COR) se définit sur son site Internet comme « un lieu permanent d'études et de concertation entre les principaux acteurs du champ des retraites. Il suit l'évolution des régimes et fait des propositions pour assurer leur solidité financière et leur fonctionnement solidaire. Créé auprès du Premier ministre par un décret du 10 mai 2000, il a publié douze rapports, le premier daté de décembre 2001, le dernier de janvier 2013. Son conseil est composé de 36 membres dont dix représentants des syndicats, un pour la FSU.
3. L'augmentation plus faible que celle de l'item précédent résulte pour une part de l'application des réformes des retraites antérieures à 2013 dont une conséquence est une élévation de l'âge de départ en retraite, et pour une part de l'hypothèse du COR selon laquelle le taux d'activité des 20-59 ans serait plus élevé en 2040 qu'en 2011. Les chiffres pour 2040 sont à prendre avec précaution car l'évolution économique et sociale est imprévisible à une échéance de 28 ans.
4. Une telle croissance du PIB n'est pas en soi souhaitable, hormis si elle accompagne une réorientation – qui n'est pas à l'ordre du jour – de l'activité humaine abaissant la pression sur l'environnement.
5. Selon les raisonnements liant mécaniquement espérance de vie et âge de départ à la retraite, ce dernier aurait dû sans cesse augmenter de 1945 à nos jours!
6. INED, communiqué de presse du 19/04/2012, *Dernières données sur l'espérance de vie sans incapacité des 27 pays de l'UE.*
7. Le onzième rapport du COR donne une estimation comprise entre 19,8 et 21,9 milliards d'euros.
8. La masse salariale inclut ici les cotisations patronales. Elle dépasse 1000 milliards d'euros par an : 1085 milliards en 2012 selon l'INSEE.
9. Selon l'INSEE, en 2011 le PIB de la France était de 2000 milliards d'euros. Selon le COR (onzième rapport p. 37), en 2011, les cotisations vieillesse se montaient à 13,2 % du PIB, soit 264 milliards d'euros. Une augmentation de 8 % des cotisations vieillesse apporterait donc 21 milliards d'euros.
10. Chiffre fondé sur les cotisations vieillesse moyennes pour un emploi en 2011, soit 10 000 euros par emploi (26,3 millions d'emplois, source INSEE, pour 264 milliards de cotisations).
11. Selon la Cour des comptes, « La Commission européenne évoque un chiffre compris entre 40 et 50 milliards d'euros », cf. Le pilotage national du contrôle fiscal, Rapport public annuel 2012 - février 2012.
12. Cf. le site de la Sécurité sociale : http://www.securite-sociale.fr/IMG/pdf/indicateur3-1_pqce_retraite.pdf
13. Cf. par exemple le Figaro, 12 janvier 2013, Les fonds de pension anglo-saxons fragilisés par la crise : <http://www.lefigaro.fr/societes/2013/02/12/20005-20130212ARTFIG00367-les-fonds-de-pension-anglo-saxons-fragilises-par-la-crise.php>
14. Voir les rapports du MESR sur l'emploi scientifique en France, dont l'édition 2013 vient de paraître : <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid72997/l-etat-de-l-emploi-scientifique-en-france.html>

PÉTITIONS

Pétition du Collectif Retraites 2013 « Pas un trimestre de plus, pas un euro de moins ! » : <http://www.retraites2013.org>

Pétition du Collectif « La retraite une affaire de jeunes » : <http://www.retraites-jeunes.fr>